

Demande de moyens Culture Régionale
- niveau lycée -
Année scolaire 2023-2024

Mode de saisie en ligne

La demande de moyens pour l'enseignement de l'option Culture Régionale se fait par l'intermédiaire d'un questionnaire en ligne, qui doit être impérativement renseigné **avant le 2 juin 2023** à l'adresse suivante : <https://ppe.orion.education.fr/grandest/itw/answer/s/V4jJMoknRx/k/CRly>

1. Vous trouverez les éléments à compléter par rapport à vos besoins :
 - information sur l'établissement
 - information sur les enseignants (prévoir une ligne par enseignant ; toutes informations obligatoires)
 - Adresse mail académique de l'enseignant (**important**)
 - besoins en heures « Culture Régionale » niveau 2^{nde}
 - besoins en heures « Culture Régionale » niveau 1^{ère}
 - besoins en heures « Culture Régionale » niveau Terminale
 - besoins en heures « Culture Régionale » niveaux 2^{nde} – 1^{ère} et Terminale (en cas de regroupement de différents niveaux).
2. Pour valider la saisie des informations, **cliquez impérativement** sur « Fin du questionnaire ».
3. Le bouton qui permet l'impression de votre saisie, est affiché sur toutes les pages du questionnaire, ainsi que sur la page de remerciement une fois que le questionnaire est validé.
4. La saisie de la demande devra être suivie par l'envoi des documents suivants, **avant le 2 juin 2023**, à l'adresse : evelyne.lavigne@ac-strasbourg.fr,
 - Annexe C : Bilan et perspectives CR